

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2022_09_059

Sur convocation en date du 13 septembre 2022, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 19 septembre 2022 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

BOZONNET-MEUNIER Kathy	BABUT Aurore	FERRIER Patricia
THEVENET Jean-Marc	BERTHET Dominique	GAY Daniel
CHATELAIN Béatrice	CALMUS Zarouhine	GEOFFRAY Karine
SIMONET Jean-Michel	CARLIER Albert	GOYAT Pascal
	CHIROL Xavier	MONTIBERT Pierre
	CORDIER Michel	PANEL Olivia
	DUBOIS Loïc	PEYROT Pascale
	DUCLOS Laurent	PIVET Catherine
	DUCROZET Isabelle	SUPIE Sylvie
	FALAISE Alain	VOVILIER Christian
	FAYARD Pascal	

Procurations :

Madame Martine BERLAND donne procuration à Madame Béatrice CHATELAIN

Monsieur Hubert MARTIN donne procuration à Madame Kathy BOZONNET-MEUNIER

Monsieur Martin PERNET donne procuration à Madame Isabelle DUCROZET

Secrétaire de séance : Madame Sylvie SUPIE

Mise en ligne le : 21/09/2022

Construction d'un restaurant scolaire

Attribution des marchés de travaux

Présentation du rapport par Madame le Maire

Madame le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux de construction du restaurant scolaire

La consultation est divisée en 13 lots :

Lot n° 1 : terrassement – gros œuvre

Lot n° 2 : charpente et bardage bois – couverture et bardage zinc

Lot n° 3 : menuiseries extérieures aluminium – murs rideaux – occultations- -
métaillerie

Lot n° 4 : menuiseries intérieures bois

Lot n° 5 : cloisons – plafonds - peinture

Lot n° 6 : chape

Lot n° 7 : carrelages - faïences

Lot n° 8 : revêtements de sols souples

Lot n° 9 : résine de sol

Lot n° 10 : équipements de cuisine

Lot n° 11 : génie climatique -plomberie

Lot n° 12 : électricité courant forts et faibles - photovoltaïque

Lot n° 13 : aménagements extérieurs - VRD – espaces verts

L'annonce légale a été envoyée le 7 juin 2022 pour parution dans le journal papier de La Voix de l'Ain le 10 juin 2022.

La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> le 10 juin 2022 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

Date limite de remise des offres le 11 juillet 2022 à 12H00.

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102893-20220919-D_2022_09_059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

D_2022_09_059

Suite à cette consultation les lots n° 9 et n° 13 ont été infructueux.

En application de l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique qui indique "L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque, ... soit aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits », les prestataires des lots ci-après ont fait l'objet d'une consultation directe :

- Lot n° 9 : résine de sol
 - o ADR Résine
 - o Bordas Industrial Group
 - o La Rhodanienne de carrelage
 - o Rhône-Saône résines
 - o SORREDA Rhône-Alpes
- Lot n° 13 : aménagements extérieurs – VRD – espaces verts
 - o AMEX Bois
 - o SOCAP
 - o TERIDEAL
 - o IDVERDE
 - o Roger Martin
 - o Espaces verts de l'Ain
 - o FONTENAT TP

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Prix des prestations : 40 %
Valeur technique : 60 %

Au vu du rapport d'analyse des offres avant et après négociation présenté en commission MAPA le 12 septembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission MAPA proposant d'attribuer les lots comme suit :

Lot n° 1 : Terrassement – Gros œuvre – Estimation : 478 000 € HT

Société	Montant€ HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
ECB LOISY	399 835,76	479 802,91	10	9,10	9,64	1
GUERRIER & FILS	469 928,34	563 914,01	8,25	10	8,95	2
SAS KARA	570 000,00	684 000,00	5,74	9,10	7,09	3
RAE SARL	621 013,88	745 216,66	4,47	8,80	6,20	4

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise ECB LOISY pour un montant de 399 835,76 euros HT, soit 479 802,91 euros TTC.

DÉLIBÉRATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102893-20220919-D_2022_09_059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2022_09_059

Lot n° 2 : Charpente et bardage bois – Couverture et bardage zinc – Estimation : 1 002 000,00 €

Société	Montant€ HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
VAGANAY	976 472,84	1 171 767,41	10	9,60	9,84	1
FAVRAT CONSTRUCTION BOIS	999 029,13	1 198 834,96	9,77	9,60	9,70	2
ALAIN PIGUET	1 467 438,85	1 760 926,62	4,97	9,10	6,62	3

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise VAGANAY pour un montant de 976 472,84 euros HT, soit 1 171 767,41 euros TTC.

Lot n° 3 : Menuiseries extérieures aluminium – Murs rideaux – Occultations- - Métallerie – Estimation : 283 000 € HT

Société	Montant€ HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
ROLLET	249 351,05	299 221,26	10	8,40	9,36	1
MENUISERIE PROPONNET	295 447,60	354 537,12	8,79	7,80	8,40	2

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise ROLLET pour un montant de 249 351,05 euros HT, soit 299 221,26 euros TTC.

Lot n° 4 : Menuiseries intérieures bois – Estimation : 183 000 € HT

Société	Montant€ HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
MENUISERIE BEAL	113 828,18	136 593,82	10	6,50	8,60	1
MENUISERIE BRET	122 001,12	146 401,34	9,28	6,20	8,05	2
BADOUX	128 262,52	153 915,02	8,73	6,20	7,72	3
BOULLY	144 591,54	173 509,85	7,30	7,40	7,34	4

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise MENUISERIE BEAL pour un montant de 113 828,18 euros HT, soit 136 593,82 euros TTC.

Lot n° 5 : Cloisons – Plafonds – Peinture – Estimation : 86 000 € HT

Société	Montant€ HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
CO-BERT	83 456,57	100 147,88	10	9,10	9,64	1
ENT PETETIN	83 662,93	100 395,52	9,98	8,20	9,27	2
ARDITO JACQUET	88 205,94	105 847,13	9,43	7,40	8,62	4
GPR	90 661,01	108 793,21	9,14	7,90	8,64	3

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise CO-BERT pour un montant de 83 456,57 euros HT, soit 100 147,88 euros TTC.

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102893-20220919-D_2022_09_059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

D_2022_09_059

Lot n° 6 : Chape – Estimation : 21 000 € HT

Société	Montant€ HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
AIN CARRELAGES	17 881,80	21 458,16	10	8,80	9,52	1
CARRELAGES BERRY	18 775,89	22 531,07	9,50	7,90	8,86	2
TECHNISOL	21 905,21	26 286,25	Offre irrégulière			
CRC	20 546,19	24 655,43	Offre irrégulière – DPGF vide			

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise AIN CARRELAGES pour un montant de 17 881,80 euros HT, soit 21 458,16 euros TTC.

Lot n° 7 : Carrelages – Faïences – Estimation : 86 000,00 € HT

Société	Montant€ HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
CARRELAGES BERRY	99 425,07	Offre irrégulière				
CRC	88 893,90	106 672,68	10	9,30	9,72	1
AMVR POUPON	99 737,26	119 684,71	8,78	3,20	6,55	3
AIN CARRELAGES	104 046,12	124 855,34	8,30	8,80	8,50	2

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise CRC pour un montant de 88 893,90 euros HT, soit 106 672,68 euros TTC.

Lot n° 8 : Revêtements de sols souples – Estimation : 29 000,00 HT

Société	Montant€ HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
SARL CLAUDE FONTIMPE	27 124,55	32 549,46	10	8,70	9,48	1
PEROTTO SARL	29 420,12	35 304,14	9,15	9,60	9,33	2
COMPTOIR DES REVETEMENTS	30 713,38	36 856,06	8,68	8,40	8,57	3
STORIA	34 449,64	41 339,57	7,30	7,80	7,50	4

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise CLAUDE FONTIMPE SARL pour un montant de 27 124,55 euros HT, soit 32 549,46 euros TTC.

Lot n° 9 : Résine de sol – Estimation : 28 000 € HT

Société	Montant€ HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
LA RHODANIENNE DE CARRELAGES	25 690,84	30 829,01	10	9,60	9,84	1
ADR RESINE	39 251,82	47 102,18	4,72	5,10	4,87	2

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise LA RHODANIENNE DE CARRELAGES pour un montant de 25 690,84 euros HT, soit 30 829,01 euros TTC.

DÉLIBÉRATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102893-20220919-D_2022_09_059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2022_09_059

Lot n° 10 : Equipements de cuisine – Estimation : 292 000,00 € HT

Société	Montant€ HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
ETS JOSEPH	278 482,06	334 178,47	10	6,70	8,68	1
HORIS SAS	296 005,40	355 206,48	9,37	5,80	7,94	2
CUNY	299 672,27	359 606,72	9,24	0	5,54	3

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise JOSEPH ETS pour un montant de 278 482,06 euros HT, soit 334 178,47 euros TTC.

Lot n° 11 : Génie climatique –plomberie – Estimation : 279 000,00 €

Société	Montant€ HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
SN CLIMSANIT	407 744,77	489 293,72	10	3,10	7,24	2
ALPHA ENERGIE	416 160,95	499 393,14	9,79	6,30	8,40	1
BRACHET COMTET	449 542,38	539 450,86	8,97	2,70	6,46	3

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise ALPHA ENERGIE pour un montant de 416 160,95 euros HT, soit 499 393,14 euros TTC.

Lot n° 12 : Electricité courant forts et faibles – Photovoltaïque – Estimation : 153 000,00 € HT

Société	Montant€ HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
INTERCABLE NETWORK	145 303,86	174 364,63	10	4	7,60	2
MARGUIN SAS	150 433,01	180 519,61	9,65	4,80	7,71	1

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise MARGUIN SAS pour un montant de 150 433,01 euros HT, soit 180 519,61 euros TTC.

Lot n° 13 : Aménagements extérieurs VRD – Espaces verts – Estimation : 310 000 € HT

Société	Montant€ HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
TERIDEAL (variante)	317 353,48	380 824,18	10	10	10	1
FONTENAT TP	318 904,49	382 685,39	9,95	10	9,97	2
TERIDEAL	318 945,48	382 734,58	9,95	10	9,97	3

La Commission « MAPA » n'a pas retenu la variante et a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise FONTENAT TP pour un montant de 318 904,49 euros HT, soit 382 685,39 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

À l'unanimité (29 voix pour)

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102893-20220919-D_2022_09_059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

D_2022_09_059

- **DÉCIDE D'ATTRIBUER** les marchés comme suit :
- Lot n° 1 à l'entreprise ECB LOISY pour un montant de 399 835,76 euros HT, soit 479 802,91 euros TTC,
- Lot n° 2 à l'entreprise VAGANAY pour un montant de 976 472,84 euros HT, soit 1 171 767,41 euros TTC
- Lot n° 3 à l'entreprise ROLLET pour un montant de 249 351,05 euros HT, soit 299 221,26 euros TTC
- Lot n° 4 à l'entreprise MENUISERIE BEAL pour un montant de 113 828,18 euros HT, soit 136 593,82 euros TTC
- Lot n° 5 à l'entreprise CO-BERT pour un montant de 83 456,57 euros HT, soit 100 147,88 euros TTC
- Lot n° 6 à l'entreprise AIN CARRELAGES pour un montant de 17 881,80 euros HT, soit 21 458,16 euros TTC
- Lot n° 7 à l'entreprise CRC pour un montant de 88 893,90 euros HT, soit 106 672,68 euros TTC
- Lot n° 8 à l'entreprise CLAUDE FONTIMPE SARL pour un montant de 27 124,55 euros HT, soit 32 549,46 euros TTC
- Lot n° 9 à l'entreprise LA RHODANIENNE DE CARRELAGES pour un montant de 25 690,84 euros HT, soit 30 829,01 euros TTC
- Lot n° 10 à l'entreprise JOSEPH ETS pour un montant de 278 482,06 euros HT, soit 334 178,47 euros TTC
- Lot n° 11 à l'entreprise ALPHA ENERGIE pour un montant de 416 160,95 euros HT, soit 499 393,14 euros TTC
- Lot n° 12 à l'entreprise MARGUIN SAS pour un montant de 150 433,01 euros HT, soit 180 519,61 euros TTC
- Lot n° 13 à l'entreprise FONTENAT TP pour un montant de 318 904,49 euros HT, soit 382 685,39 euros TTC

Pour un total de 3 146 516,00 € HT, soit 3 775 819,20 € TTC.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés de ces lots et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à leurs exécutions,
- **DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2022, 2023 en dépenses d'investissement.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 19 SEPTEMBRE 2022



Le Maire

Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sylvie Supie".

Sylvie SUPIE